



Sondage obligations légales

Par **thproust17390**, le **30/10/2013** à **19:55**

Bonjour,
Notre association qui milite pour la création d'un port a procédé à un sondage "pour contre sans avis" , par plis postaux avec enveloppes pré payées. Dans ce sondage, on demandait nom et prénom, on nous a signalé que cette demande de nom et adresse était illégale, qu'en pensez-vous?
(Nous demandions aussi adresse mail et phone mais en précisant "facultatif")
Merci de votre avis
Cordialement,

Par **moisse**, le **14/11/2013** à **09:12**

Bonjour,
Réponse un peu tardive, mais je découvre.
Non votre demande n'est pas illégale si :
* vous mentionnez l'autorisation demandée à la CNIL
* vous indiquez le droit d'accès et à la rectification des informations.
En effet vous collectez des informations personnelles non anonymes.
Pour le reste je vous souhaite bien du courage, la politique d'aménagement du territoire visant à augmenter la capacité des installations existantes, par exemple avec des racks à sec, mais interdire la mise en œuvre de nouveaux ports (loi natura 2000, loi littoral...).